



ARRÊTÉ N° AC_2026_DR_379

Portant prolongation de délai de l'arrêté n° AC_2026_DR_129 du 03/02/2026 concernant la réglementation de la circulation sur la D41 du PR 6+121 au PR 12+509, du samedi 11 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026, à l'occasion de travaux de busage de fossés, pose de bordures, renouvellement traverse de route et curage de fossés, sur le territoire des communes de MERS-SUR-INDRE, MONTIPOURET et SARZAY.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de MERS-SUR-INDRE,

Le maire de SARZAY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0851 du 07 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Nohant-Vic,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Montipouret en date du 21/03/2026,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre) en date du 20/03/2026,

Vu la demande présentée le 19/03/2026 par le SMT demeurant PL DE LA VICTOIRE ET DES ALLIES, 36000 CHATEAUROUX,

Considérant que les travaux de busage de fossés, pose de bordures, renouvellement traverse de route et curage de fossés n'ont pas pu se réaliser dans les délais prévus, il est nécessaire de prolonger le délai de l'arrêté n° AC_2026_DR_129 du 03/02/2026, du samedi 11 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

ARRÊTENT

Article 1 :

L'arrêté n° AC_2026_DR_129 du 03/02/2026 est prolongé du samedi 11 avril 2026 au vendredi 22 mai 2026.

[Département de l'Indre](#)

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° AC_2026_DR_129 du 03/02/2026 restent inchangés.

Article 3 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

Le SMT,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de MERS-SUR-INDRE,

Au maire de la commune de MONTIPOURET,

Au maire de la commune de SARZAY,

Au maire de la commune de NOHANT-VIC,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Éducation,
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre.

24 MARS 2026

Nicolas MOREAU

Le maire de MERS-SUR-INDRE

Nom, Prénom, Qualité

Jean-Luc LAFONT, Maire



Le maire de SARZAY

Nom, Prénom, Qualité

Chantalé BIGRAT
Maire de Sarzay



CB

Renseignements

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

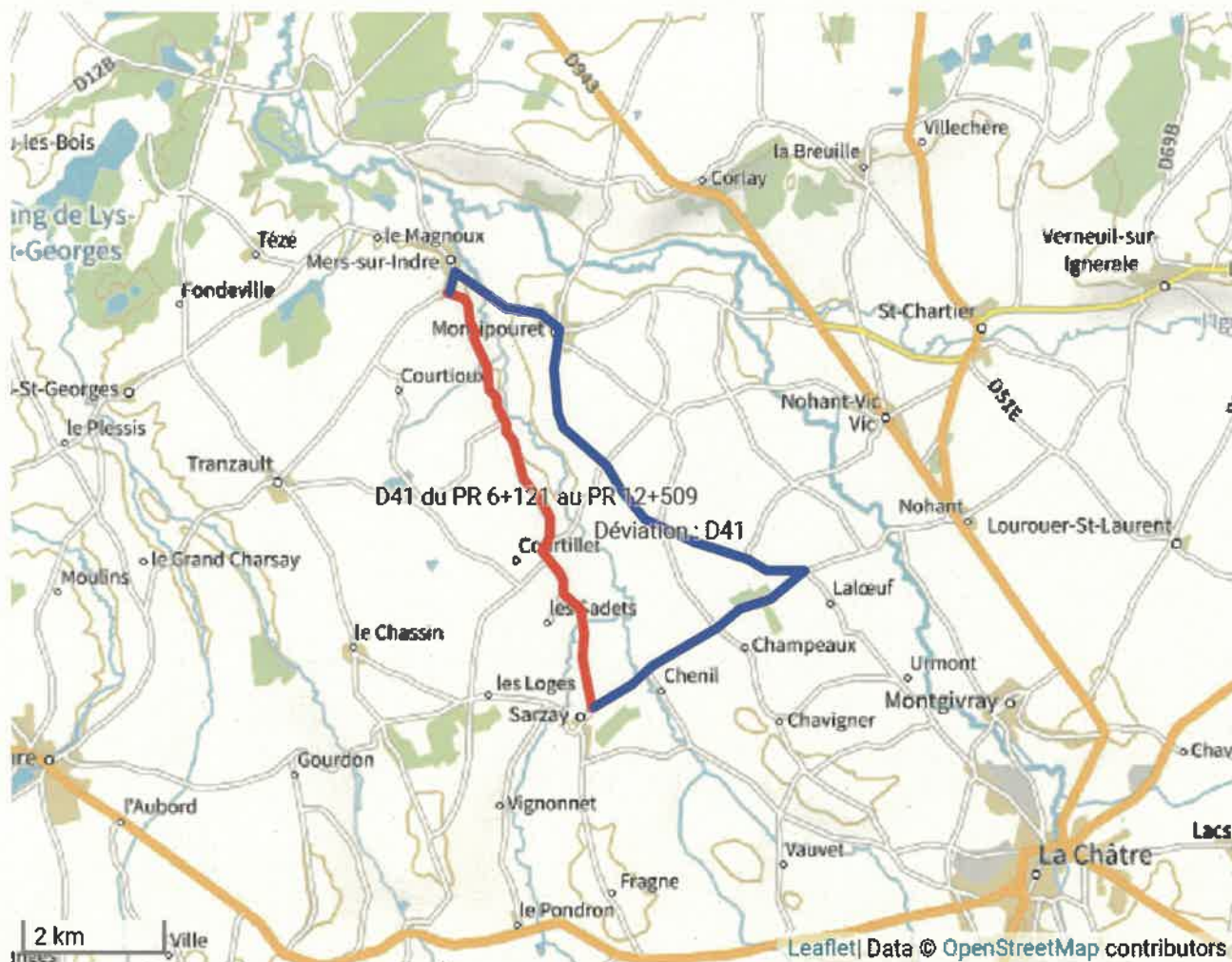
2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

Délai et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation D41

Par la D41, D49 et D41, sur les communes de Sarzay en agglomération, Sarzay hors agglomération et Mers-sur-Indre en agglomération